INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

DECISION N° 2023-S-20

LA DIRECTRICE DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE,

VU le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L 642-11 et R 642-24,

VU l'arrêté du 12 janvier 2023 nommant Madame Carole LY directrice de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

VU la décision de nomination de Madame Valérie KELLER au poste de déléguée territoriale de la délégation territoriale Sud-Est,

VU la décision de nomination de Madame Gisèle LARRIEU au poste de déléguée territoriale adjointe de la délégation territoriale Sud-Est,

VU la décision 2022-10 du 27 décembre 2022 relative à l'organisation et à l'implantation des services territoriaux de l'INAO,

VU l'instruction de service INAO-IS-2020-01 du 10 janvier 2020 relative aux modalités d'autorisations et de délégations de signature,

DECIDE

- ARTICLE 1 -
Délégation de signature est donnée à Madame Valérie KELLER, déléguée territoriale pour la délégation territoriale Sud-Est à l'effet de signer au nom de la directrice de l'INAO, et dans la limite de ses attributions, les documents du ressort de ladite délégation territoriale dans les limites et conditions définies par l'instruction de service INAO-IS-2020-01 du 10 janvier 2020.

- ARTICLE 2 -
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie KELLER, délégation de signature est donnée à Madame Gisèle LARRIEU, déléguée territoriale adjointe pour la délégation territoriale Sud-Est, à l'effet de signer au nom de la directrice de l'INAO les documents du ressort de ladite délégation territoriale dans les limites et conditions définies par l'instruction de service INAO-IS-2020-01 du 10 janvier 2020.

- ARTICLE 3 -
En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux articles précédents, délégation de signature est donnée à Madame Sénia BRONZINI DE CARAFFA, ingénieure territoriale, à l'effet de signer au nom de la directrice de l'INAO, les documents du ressort de ladite délégation territoriale dans les limites et conditions définies par l'instruction de service INAO-IS-2020-01 du 10 janvier 2020.

Fait à Montreuil, le 26 septembre 2023
La Directrice de l'INAO,

Carole LY

INAO
12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE
TEL. +33 (1) 73 30 38 00 / TELECOPIE : +33 (1) 73 30 38 04
www.inao.gouv.fr